

DÉCHETS DE CHANTIERS

ISSUS DU BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (BTP)

Un secteur économique producteur des **3/4** de la quantité de déchets en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

 **19 millions de tonnes** de déchets issus de chantiers du BTP sont produits par le secteur du BTP.

- **95 %** sont des déchets inertes
- **78 %** sont issus du secteur des Travaux Publics (TP)

 **15 millions de tonnes** sont valorisées, soit près de **80 % du gisement** produit en région, dont près de 4 millions de tonnes en recyclage.

 Les **acteurs impliqués** dans le processus de **gestion** (traçabilité, tri, transport), et de **traitement** (recyclage, valorisation, traitement) des déchets de chantiers sont des **entreprises du bâtiment et des travaux publics - 66 850 Etablissements** (dont **66 000** dans le secteur du Bâtiment).

Le **chiffre d'affaire annuel du secteur BTP en région est de 16 millions d'€**, dont 72 % pour la partie **Bâtiment (11,5 M€)**.

Les déchets issus de chantiers du BTP :



Verre
Terre
Gravats
Béton
Briques
Tuiles...



Plâtre
Bois et palettes non traités
Plastiques
Métaux
Papiers et cartons
Déchets verts
Laine minérale...

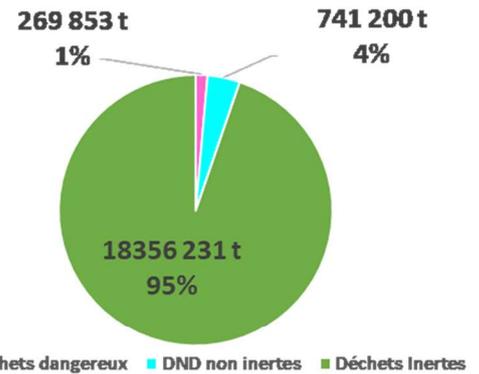


Amiante
Goudron
Bois traité
Batterie
Peinture et solvants
Aérosols et cartouches
Terre polluée...

LA PRODUCTION RÉGIONALE DE DÉCHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP

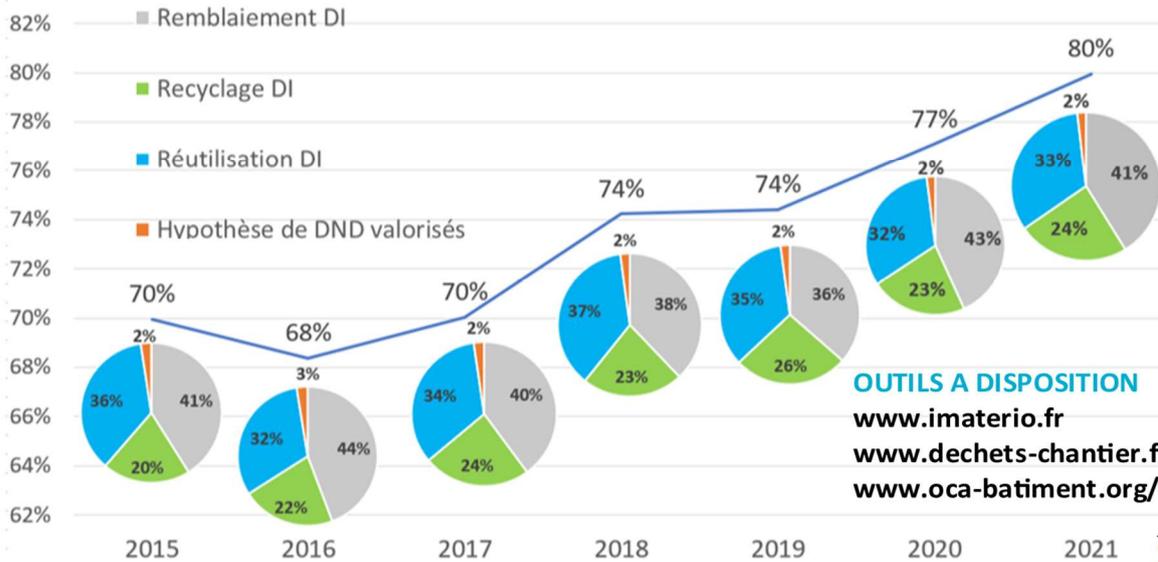


Un gisement de 19,4 millions de tonnes de déchets issus de chantiers du BTP dont 18 millions de tonnes déchets inertes (78 % produits par l'activité des Travaux Publics, 22 % par l'activité du Bâtiment).



	Déchets dangereux	DND non inertes	Déchets Inertes	TOTAL
Alpes de Haute Provence (04)	8 448 t	23 205 t	785 315 t	816 969 t
Hautes-Alpes (05)	7 377 t	20 263 t	495 891 t	523 531 t
Alpes Maritimes (06)	62 090 t	170 541 t	4 173 529 t	4 406 161 t
Bouches-du-Rhône (13)	103 240 t	283 567 t	6 939 527 t	7 326 334 t
Var (83)	59 965 t	164 704 t	4 030 667 t	4 255 336 t
Vaucluse (84)	28 732 t	78 918 t	1 931 302 t	2 038 952 t
TOTAL	269 853 t	741 200 t	18 356 231 t	19 367 283 t

LE TAUX DE VALORISATION DES DECHETS DE CHANTIERS DU BTP



Evolution régionale du taux de valorisation et répartition des flux valorisés par filière

OUTILS A DISPOSITION

www.imaterio.fr

www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

www.oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte/

Taux de valorisation calculé selon la Directive européenne, tenant compte des quantités de déchets non dangereux (inertes et non inertes) valorisés par rapport à la production de déchets.

LES FLUX INTERRÉGIONNAUX DE DÉCHETS DU BTP

Les installations régionales de gestion des déchets issus de chantiers du BTP, ont traité **50 700 tonnes de déchets importés**, provenant en majorité du Gard (44 100 t) dont 49 300 t de déchets inertes. Parallèlement, **82 400 tonnes de déchets issus de chantiers du BTP ont été exportés** (dont 52 700 t de déchets Inertes) pour traitement, en dehors de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

A l'échelle régionale, **près de 990 000 tonnes de déchets issus de chantiers du BTP dont 947 000 t de déchets inertes ont transité entre les 6 départements**. Près de la moitié concerne l'export de déchets des Alpes Maritimes vers d'autres départements

Import 50 700 t

Export 82 400 t



Evolution des tonnages de déchets inertes en sortie d'installation par filière*



- **310 installations de traitement**

- **12 384 509 tonnes de déchets inertes traités dans les installations régionales**

Depuis 2015, les quantités de déchets inertes qui suivent les filières de valorisation (recyclage et remblaiement) augmentent significativement. Le stockage des déchets inertes a diminué entre 2016 et 2019. Il est stable en 2021.

A noter : l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire

* Données brutes issues des enquêtes « installations d'accueil de déchets du BTP » avant correction des flux imports/exports

Gisements concernés par le périmètre de la REP PMCB en Région Sud

DECHETS INERTES

2,2 Millions de tonnes
(73 %)

DECHETS NON DANGEREUX

677 000 t
(24 %)

DECHETS DANGEREUX

118 000 t (3 %)

Démarrage de la filière REP PMCB

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 (art. 61-92), relative / la lutte contre le gaspillage et / l'économie circulaire (AGEC), prévoit la mise en place d'une nouvelle filière / responsabilité, „largie du producteur (REP) pour les produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB), entrée en vigueur le 1er mai 2023.

Cette nouvelle filière qui se déploiera progressivement jusqu'en 2026, propose un maillage renforcé, des points de collecte accessibles en France afin que les artisans et entreprises du bâtiment puissent traiter leurs déchets au plus près des chantiers ou bâtiments, à l'occasion d'une collecte sur les chantiers ou encore au sein de leurs locaux. Elle financera la reprise gratuite des déchets triés et amenés, dans un 1er temps, dans les points de collecte agréés par les 4 „co-organismes via une „cocontribution (taxe sur les produits neufs mis sur le marché). Les principaux objectifs sont de développer le réemploi, la réutilisation et le recyclage de ces déchets, de proposer une solution concrète pour lutter contre les déchets sauvages et illégaux du bâtiment, et améliorer la traçabilité des déchets.

Plus d'informations sur : www.oca-batiment.org

TYPE DE RESSOURCES PRODUITES PAR RECYCLAGE DE DÉCHETS INERTES

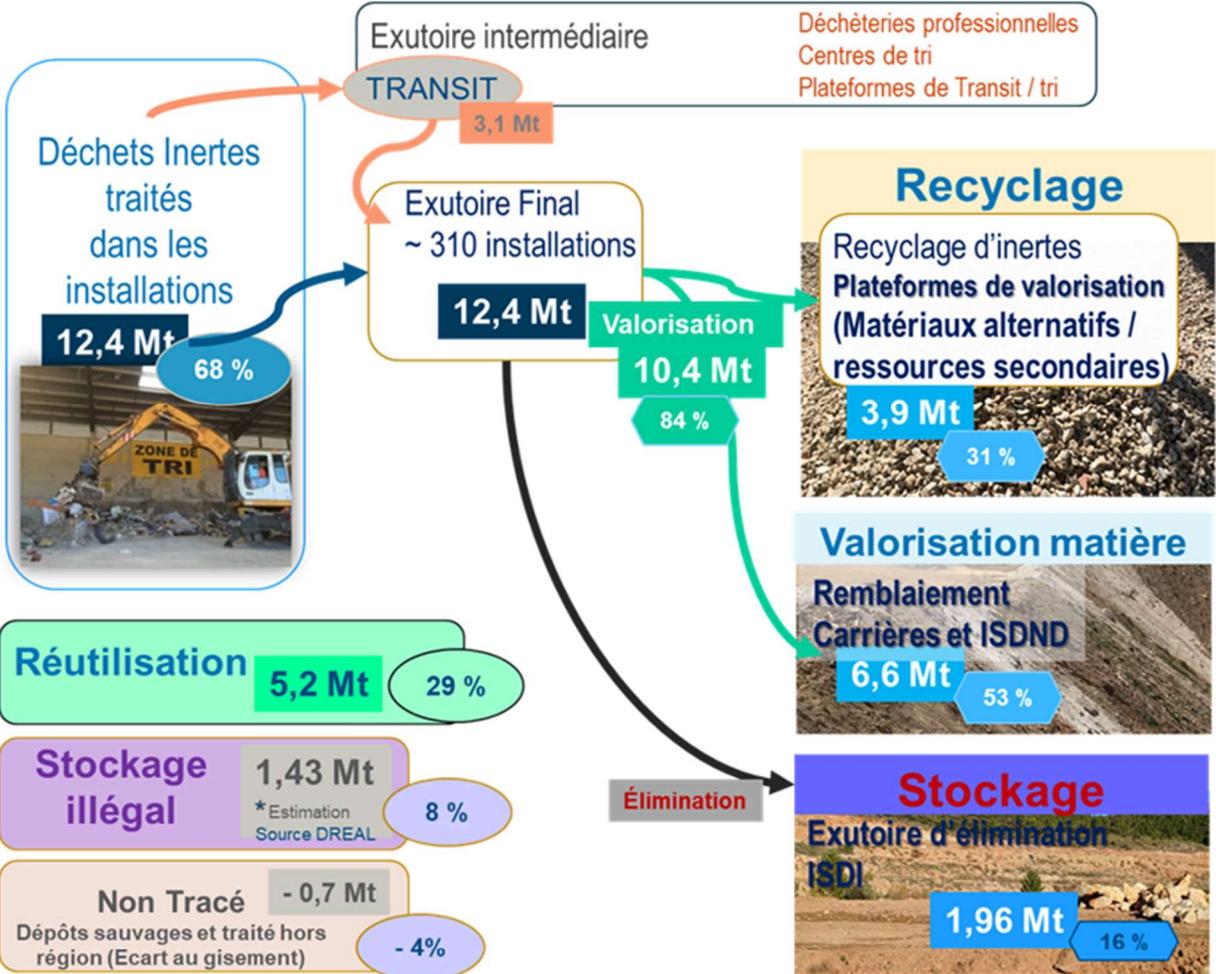
- ⇒ Terre, cailloux et matériaux meubles
- ⇒ Terres criblées non végétales
- ⇒ Grave non traitée
- ⇒ Grave traitée
- ⇒ Gravillons
- ⇒ Ballasts
- ⇒ Sables
- ⇒ Agrégats d'enrobés pour être intégrés au processus de fabrication d'enrobés

LES FILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS INERTES

2021

Prévention Réemploi (3 Mt)

DECHETS INERTES : 18,35 Millions de tonnes



Taux de valorisation de 80 % des déchets issus de chantiers (déchets inertes + déchets non dangereux)

Objectifs de valorisation atteints :

- ⇒ 70 % en 2020 fixé par la réglementation
- ⇒ 74 % en 2025, fixé dans le SRADDET, 76 % en 2031

A l'échelle des départements, ce taux est atteint pour tous les départements (de 78 % à 90 %) excepté pour les Alpes-Maritimes (53 %). Cela se répercute à l'échelle des Bassins : 62 % (Azuréen) à 89 % pour le bassin Provençal.

Taux de valorisation = (flux recyclé + flux en remblaiement + flux en réutilisation) / Gisement

Source : Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire- Données 2021 fournies par les exploitants d'installations (enquête BTP) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

observatoire-dechets@maregionsud.fr

www.ordec.org

Date de publication : juin 2023- Réalisation : Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire (ORD&EC)- Unité Etudes & Projets de Développement Durable des Territoires